



MAIRIE
de
THEZAN DES CORBIERES

4, place de la Mairie
11200

Téléphone : 04 68 43 32 25

Télécopie : 04 68 43 39 54

mail mairie.thezanlescorbieres@orange.fr

RÉSERVATIONS CIMETIERE COMMUNAL ET COLUMBARIUM

MODALITES DE RESERVATIONS :

Les personnes qui souhaitent réserver un emplacement dans le cimetière communal ou une case au columbarium sont invitées à se rendre à l'accueil du Secrétariat de la Mairie auprès de Madame RICARD Hélène pour se faire inscrire d'une part, et, d'autre part, voir le nombre de mètres carrés linéaires souhaités ou, le nombre de cases, le cas échéant.

La réservation est à ce moment-là effectuée mais aucun paiement n'est demandé.

RAPPEL DES TARIFS :

Cimetière communal

77.00 € le m² linéaire Concession perpétuelle	38.50 € le m² linéaire Concession trentenaire	22.00 € le m² linéaire Concession temporaire
---	---	--

Columbarium

450.00 € (1 case de 2 places)

PAIEMENT DES CONCESSIONS OU DE OU DES CASES :

Une fois que la personne a validé le nombre de mètres carrés linéaires ou le nombre de case, le montant à régler est calculé et un « titre provisoire de recette » est adressé à la Trésorerie de DURBAN CORBIERES.

A noter : un complément de **25.00 €** est à prévoir (frais d'enregistrement hypothèques).

A partir de 456 euros : Droit départemental : 4.50 % du prix de la concession, Taxe additionnelle communale = 1.20% sur le prix de la concession, frais d'assiette : 2.37 % (calculé sur le droit départemental à 4.5% calculé ci-dessus).

Le règlement définitif n'interviendra que lorsque la personne sera destinataire d'un avis émanant de la Trésorerie de DURBAN CORBIERES (le chèque sera à envoyer directement à la Trésorerie).

La Mairie fournira à ce moment-là le titre de propriété définitif.

Petite précision : Le délai entre l'émission du titre provisoire de recette auprès de la Trésorerie et la réception de la demande de paiement est assez long (prise en compte service des hypothèques)